

Estampes, Les propriétaires forestiers en assemblée.



Estampes, Les propriétaires forestiers en assemblée.

Les propriétaires forestiers des communes d'Aux-Aussat, Estampes, Estampures, Fréchède, Laguian-Mazous, Moumoulous et Montégut-Arros ont tenu l'assemblée générale de l'Association des propriétaires forestiers le jeudi 6 avril à la salle des fêtes d'Estampures.

Cette association, créée en l'an 2000, a pour but de défendre et protéger les intérêts des propriétaires forestiers, mettre en œuvre et développer des actions communes pour la valorisation du patrimoine forestier, préserver le massif forestier, réglementer la cueillette des champignons et assurer un service assermenté de surveillance.

Le président Claude Lucantis a présenté le service garderie qui vient d'être renforcé par un nouveau garde des bois, M. Daniel Terail. Il va notamment accompagner M. Gabriel Fourcade pour les tournées de contrôle dans les forêts.

MM. Nonon et Champfaily, Centre régional des propriétaires forestiers (CRPF), ont détaillé leur action auprès de propriétaires forestiers. Le CRPF propose un accompagnement gratuit pour la gestion de bois. Mr Lucantis précisa que cette information est essentielle afin de pérenniser et valoriser au mieux le massif forestier pour éviter de mauvaises pratiques et surtout tirer le meilleur parti des bois.

Deux procédures de verbalisation pour infraction établies par le service de garderie ont été jugées par le tribunal d'instance d'Auch. Elles ont abouti à des sanctions pour chacun des contrevenants. Ce résultat est preuve que le dispositif de surveillance est efficace.

Au cours de l'année 2017, un nouveau balisage va être mis en place.

Les permanences pour le règlement des cotisations et l'attribution des cartes ont lieu dans les mairies concernées au cours de ce mois d'avril.



A Estampes, mise à jour des cartes.